

# Procédure Écart de conduite mineur sur la cour de récréation

Ne nuit pas au bon fonctionnement de la récréation ni à l'apprentissage social des élèves, mais dérange quelques élèves autour de lui ou pourrait avoir des impacts sur la sécurité.

comportement attendu	Pourquoi?	Comment?
<ul style="list-style-type: none"><li>• Je participe et je respecte les règles du jeu</li><li>• J'utilise un langage respectueux</li><li>• Je règle les conflits de façon harmonieuse</li><li>• Je pose des gestes qui assurent ma sécurité et celle des autres</li><li>• J'accepte l'intervention de l'adulte</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour éviter les accidents et les conflits</li><li>• Pour prendre soin de moi et des autres</li><li>• Pour avoir du plaisir à jouer avec les autres</li><li>• Pour entretenir des relations harmonieuses</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Établir les règles du jeu avec les élèves</li><li>• Former des équipes équitables</li><li>• Expliquer et modeler les comportements attendus sur la cour de récréation</li><li>• Pratiquer la résolution de conflit avec les élèves</li><li>• Référer les élèves à la procédure de gestion de conflit</li><li>• Expliquer aux élèves que tous les adultes sur la cour peuvent intervenir</li><li>• Prévoir des activités de renforcement et de reconnaissance</li></ul>

## Étapes d'intervention graduées lorsque l'élève pose un geste qui ne respecte pas le comportement attendu

**PHASE 1 - ARRÊT D'AGIR :** L'élève reçoit un avertissement verbal de la part de l'intervenant. On lui explique le comportement attendu.

Si l'élève collabore = renforcement verbal positif

Si l'élève poursuit son comportement ou ignore l'adulte = phase 2

**PHASE 2 - EXPLICATION :** On demande à l'élève de reformuler le comportement attendu et de nous expliquer l'importance de ce comportement.

Si l'élève collabore = Renforcement verbal positif

Si l'élève poursuit son comportement ou ignore l'adulte = phase 3

**PHASE 3 - COMMUNICATION:** l'adulte qui intervient sur la cour explique la situation à l'enseignant(e) titulaire (et/ou) l'éducateur(trice) spécialisé(e).

L'intervention se fait selon la gestion de classe de l'enseignant(e) titulaire.

Ex : message aux parents, fiche de réflexion, geste réparateur, système émulation de classe, etc.

**\*\*Pour les enfants du préscolaire, la procédure peut être appliquée à compter de janvier.**

**Si le même comportement se répète 3 fois = billet aux parents**

**Qui compile ces billets?**  
Ils sont comptabilisés par l'enseignant titulaire

**3 billets aux parents = manquement majeur (étape 3 au verso)**

# Procédure Écart de conduite majeur sur la cour de récréation

Ce sont des comportements dangereux, illégal, illicite (violence et intimidation), gestes de violence, paroles ou gestes de provocation, vandalisme.

\*Un écart mineur qui persiste malgré diverses interventions réalisées.

**Violence  
répétée= analyse  
avec le plan  
d'action volet  
intimidation-  
violence**

## Tolérance zéro qui implique un retrait immédiat Étape à suivre

### PHASE 1 - Assurer la sécurité des élèves

On indique à l'élève que son comportement n'est pas toléré à l'école et l'élève quitte la zone de récréation avec l'adulte.

#### Mises en situation

**Enseignant(e) titulaire est sur la cour de récréation** = c'est lui qui entre à l'intérieur avec son élève.

**Éducateur(trice) spécialisé(e) du cycle est sur la cour de récréation** et l'enseignant(e) titulaire n'y est pas = TES entre à l'intérieur avec l'élève.

**Élève qui refuse de collaborer** = un adulte demeure à proximité de l'élève et un autre adulte va chercher l'éducateur(trice) spécialisé(e).

### PHASE 2 - Une fois à l'intérieur

Immédiat : l'adulte va chercher l'enseignant(e) titulaire en premier lieu, sinon l'éducateur(trice) spécialisé(e) du cycle.

L'enfant ne retourne pas dans son groupe immédiatement (retour au calme) le billet au parent est acheminée à la maison et un appel à la maison est fait par l'enseignant(e) titulaire.

\*Si c'est un(e) suppléant(e) qui est en classe, c'est l'éducateur(trice) spécialisé(e) qui intervient.

### PHASE 3 - Interventions

**3.1 Conséquences possibles:** perte de récréation, suspension interne, retour à la maison.

**3.2 Participation à des ateliers** en lien avec les comportements attendus sur la cour.

**3.3 Récidive:** une démarche de recherche de solution sera mise en place pour l'élève avec l'implication des parents, de la direction et des différents intervenants du milieu.